

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07 JAN. 2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F04213 P0003

1. Intitulé du projet

Sprinckler Autonomy :
Création d'une citerne pour l'alimentation de système sprinkler

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|--|
| 51° Défrichements a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares. | Défrichement portant sur une surface de 550 m ² |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une réserve incendie autonome pour le système Sprinckler de georgia Pacific se traduisant par :

Le défrichement de 550 m² de jeune forêt (20 ans environ) résultant de la recolonisation du milieu suite à une coupe rase et composée essentiellement de bouleaux verruqueux (faciès dégradé de la Chênaie Charmaie et de la Tillaie rhénane, caractéristiques des digues du Rhin et de la plaine de la Hardt).

La construction :

- d'une citerne de 14 m de diamètre et 10 m de haut
- d'un local technique de dimension 9.2 m x 8.4 m environ
- d'une aire imperméabilisée de 750 m² (incluant les toitures de la citerne et du local)
- de canalisation permettant l'interconnexion entre ce nouveau système incendie et le système incendie existant

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet de libérer les emprises nécessaires à la création d'une citerne incendie.

Ce nouvel équipement est une demande de l'assureur pour la mise aux normes du système de sécurité incendie du site Georgia Pacific, installation industrielle classée ICPE.

Georgia Pacific dispose aujourd'hui d'un réseau de lutte incendie commun avec l'industriel voisin. La réglementation impose de scinder ce réseau pour que chaque personne morale soit propriétaire et responsable de l'ensemble de son réseau de protection incendie.

Ceci suppose de modifier considérablement le réseau existant. L'étude réalisée a mis en évidence le besoin de créer ce nouveau volume de stockage d'eau dédiée à la lutte incendie.

Le choix de l'emplacement de cette citerne a été guidé par des raisons de faisabilité : l'emplacement projeté est à côté d'une station de pompage incendie existante ce qui permet de limiter la longueur de nouveau réseau à poser pour se raccorder à l'existant. De plus, ce choix permet une meilleure efficacité en cas d'intervention des pompiers puisque tous les équipements seront situés dans la même zone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation débutera sera réalisée en 2013.

- 1) Défrichage : Les travaux de défrichage devraient intervenir avant avril 2013 afin de réaliser les travaux avant nidification et montée en sève. Il sera réalisé par un bucheron prestataire de Georgia Pacific. Les arbres abattus seront également dessouchés et les débris végétaux exportés hors du site.
- 2) Terrassement fondation : Une phase de terrassement permettra de préparer les fondations (de type dalle béton superficielle).
- 3) Construction : La citerne préfabriquée sera installée sur site et le local sera construit.
- 4) Equipement : mise en oeuvre de l'ensemble des équipements techniques (pompes, systèmes de pilotage, électricité ...)
- 5) Réalisation de l'interconnexion au réseau existant
- 6) Mise en service

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet vise à garantir le stockage d'un volume incendie suffisant : l'eau est acheminée depuis une station de pompage existante pour remplir la citerne. En cas d'incendie, les pompes du local technique injectent l'eau de la réserve vers le réseau incendie existant via la nouvelle connexion.

En terme d'entretien, un élagage sera réalisé au besoin sur les arbres en lisière pour éviter que les branchages ne s'approchent trop de la citerne.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|--------|
| Surface défrichée : 550 m ² Surface imperméabilisée : 750 m ² Surface Bâtie citerne : 172 m ² (diamètre 14,8 m) Surface Bâtie local technique : 78 m ² (L = 9,2 m et l = 8,4 m) Hauteur max : 9,34 m (citerne), 4,12 m (local technique). | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Georgia Pacific
Usine de Kunheim
11 Route Industrielle
BP49
68 320 KUNHEIM

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 56' 20" 00 Lat. 48° 06' 79" 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

L'arrêté d'autorisation date du 22 février 2006

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Travaux de pose de canalisation de sécurité incendie dans le site industriel pour scinder un réseau commun à 2 personnes morales en 2 réseaux dédiés (demande réglementaire).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Forêt jeune (20 ans) résultant de la recolonisation du milieu suite à une coupe rase. Le Bouleau verruqueux (Betula verrucosa) domine ce peuplement (30 arbres) avec des rejets de souches dont le diamètre des brins est de l'ordre de 20 cm. Il est associé avec 3 Erables sycomores (Acer pseudoplatanus) et 1 Charme (Carpinus betulus). Le Chêne sessile et le Tilleul cordé sont absents de ce peuplement dégradé.

Le sous étage arbustif est très dense. Il est dominé par le Cornouiller sanguin et le Troène vulgaire, associés à Viome lantane et à quelques Prunelliers épineux et Aubépines. La densité arbustive favorise les espèces d'ombre. Les bryophytes sont très importantes ainsi que le Lierre rampant. On note également quelques espèces caractéristiques de cet habitat biologique : Laïche blanche (Carex alba) – Laïche des bois (Carex sylvatica)- Violette des bois (Viola reichenbachiana). En lisière des espèces rudérales abondent : Lierre terrestre (Glechoma hederacea) – Pâturin des prés (Poa pratensis) – Liseron des champs (Convolvulus arvensis) ainsi qu'une espèce invasive : Solidage du canada (Solidago canadensis).

La présence de la Laïche blanche est à signaler. Cette Laïche est une des espèces différentielles des formations alluviales continentales rhénanes. Elle se retrouve abondamment au-delà de la zone envisagée pour le défrichement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT Colmar Rhin Vosges approuvé le 16 juin 2005

POS de la commune de Kunheim : parcelle 21 de la section 49 située en zone UE (zone réservée aux activités industrielles)

Pour les rubriques 33^a à 37^a, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé dans l'emprise de la ZNIEFF de type II : « Lit majeur du Rhin dans son cours intermédiaire entre Neuf-Brisach et Strasbourg » La zone envisagée en défrichement correspond entièrement à un faciès dégradé de la Chênaie Charmaie et de la Tillaie rhénane, caractéristiques des digues du Rhin et de la plaine de la Hardt. Cet habitat est référencé dans les habitats biologiques d'intérêt communautaire. Il constitue un habitat biologique d'intérêt patrimonial majeur en Alsace reconnu comme habitat déterminant ZNIEFF (valeur 100). |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La zone prévue en défrichage est constituée de peuplements jeunes. Il n'y a pas d'arbres morts ou de grands arbres, limitant de fait l'intérêt de la zone en termes d'habitat.</p> <p>De plus cette zone se situe en lisière de forêt existante et à l'interface avec le site industriel. Il n'y a donc pas de destruction de continuité écologique. La zone défrichée correspond à moins de 1% de la formation forestière contiguë.</p> <p>L'espace boisé abrite quelques petits passereaux communs protégés (Fauvette à tête noire – Pouillot véloce). Les arbres, trop jeunes, n'abritent pas de cavités potentielles pour les chiroptères et les oiseaux cavernicoles.</p> |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une pollution (vraisemblablement historique datant de l'époque des chantiers sur le Rhin) d'hydrocarbures existait dans un bassin d'infiltration situé à côté de la zone à défricher. Celui-ci a été dépollué et comblé à l'occasion d'une phase de travaux précédente (voir demande de défrichement de janvier 2012) |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet se traduira par l'imperméabilisation de près de 750 m².</p> <p>Les eaux pluviales seront captées vers un réseau d'eaux pluviales de voirie dimensionné pour ce nouvel aménagement. Les eaux seront ensuite dirigées vers un bassin d'infiltration existant avec couche de filtration de 50 cm au dessus du toit de la nappe (plus hautes eaux). Avant rejet, les eaux seront traitées par un séparateur à hydrocarbures de classe A (5 mg/l hydrocarbures).</p> <p>En cas de déversement accidentel ou d'incendie, un clapet de sectionnement permet de confiner un volume supérieur à 30 m³ (volume de rétention basé sur la fiche D9A relative au confinement des eaux d'extinction d'incendie).</p> |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La surface correspond au 750 m ² imperméabilisés. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La seule source de bruit concerne la présence de pompes. Celles ci ne fonctionnent qu'en cas d'incendie, pour alimenter le réseau sprinckler. En dehors des essais réglementaires, leur fonctionnement sera donc exceptionnel. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Installées à l'intérieur d'un local, Les nuisances extérieures seront également fortement limitées en terme d'intensité. Les pompes sont équipés de silencieux permetant d'atteindre lun niveau sonore de 82 dBA à 1 m du bâtiment |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du formulaire rempli, de la faible surface défrichée et d'une notice d'impact présentant un relevé faunistique et floristique de la zone (étude jointe en annexe facultative), il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact dans le cadre de ce projet.

En effet, l'espace défriché correspond à une surface de 550 m² nécessaire à la création d'une nouvelle réserve incendie pour l'usine Georgia Pacific. Cet espace se situe en lisière d'une forêt de 120 ha et à proximité des voies d'accès à la partie Usine. A l'échelle de cette forêt, le défrichement envisagé n'a donc aucun impact significatif.

L'espace boisé correspond à un faciès de Chênaie Charmaie et Tillaie rhénane dégradée à Bouleau. Il présente une moindre qualité en termes d'habitat que le reste de la zone (la zone à défricher est une forêt jeune et spontanée issue d'une coupe franche il y a une vingtaine d'années. Toutes les espèces présentes dans l'enceinte du défrichement sont également représentées à proximité. On note également la présence importante d'une espèce invasive (solidage du Canada). Les espèces en présence sont donc de moindre intérêt en terme de biodiversité et d'espèces endémiques que celles du reste de la zone.

De fait, la surface défrichée, ponctuelle par rapport aux surfaces d'espaces boisés concernés, permet d'affirmer que les équilibres du site seront préservés.

Enfin, on peut noter que le projet en lui même (réalisation d'une citerne incendie) ne présente aucune nuisance autre que l'action de défrichement.

Un certain nombre de mesures réductrices peuvent être envisagées afin de réduire l'impact de ce défrichement sur le milieu naturel :

- Suite à la réception de l'autorisation de défrichement, les travaux débuteront avant avril afin de respecter le cycle de végétation et d'éviter de réaliser le défrichement en période de nidification (Fauvette à Tête Noire, Pouillot Véloce).

- Dans la mesure du possible, le matériel utilisé sera de type léger (petits engins mécanisés, éventuellement à chenilles).

Il n'est pas possible d'envisager le maintien de surface boisée sur les parcelles défrichées car le défrichement correspond déjà aux surfaces minimales de travaux pour la création de la citerne.

Georgia Pacific se tient à disposition s'il était nécessaire de réaliser un reboisement égal aux surfaces défrichées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|--|
| 6 | Notice d'impact de demande de défrichement, réalisée en juin 2012, avant l'adoption de la procédure "cas par cas". |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Konheim

le,

17-12-2013

Signature